



COMMISSION EUROPEENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 30 octobre 2013

La Commission propose des possibilités de pêche pour 2014 dans l'Atlantique et la mer du Nord

La Commission européenne a proposé aujourd'hui des possibilités de pêche pour 2014 applicables dans l'Atlantique et la mer du Nord ainsi que dans les eaux internationales. Il s'agit de la proposition annuelle relative à la quantité de poisson pouvant être prélevée, l'année prochaine, par les pêcheurs de l'Union dans les principaux stocks halieutiques commerciaux. La proposition fixe des niveaux en ce qui concerne le total admissible des captures (TAC) et l'effort de pêche tant pour les stocks gérés exclusivement par l'Union que pour ceux gérés par des pays tiers tels que la Norvège ou par l'intermédiaire des Organisations régionales de gestion des pêches de l'ensemble des océans du monde.

Des négociations internationales sont encore en cours pour bon nombre des stocks concernés. Par conséquent, la proposition ne contient, à ce stade, que des données chiffrées pour environ la moitié des TAC. Elle sera complétée lorsque les négociations avec les tierces parties et les organisations auront eu lieu.

Pour ce qui est des stocks non partagés avec des pays tiers, la Commission propose d'augmenter ou de maintenir les TAC pour 36 stocks, et de les réduire pour 36 stocks, conformément aux avis scientifiques.

L'objectif final de la Commission, qui est également un des piliers de la réforme de la politique commune de la pêche (PCP), est de parvenir à des niveaux durables d'exploitation de tous les stocks, c'est-à-dire à ce que l'on appelle le rendement maximal durable (RMD). Chaque fois que possible, les scientifiques émettent des avis sur la façon d'amener les stocks à des niveaux compatibles avec le RMD. Cette année, l'«avis RMD» pourrait être émis pour 22 stocks de l'Union. Il s'agit d'une nouvelle étape importante en ce qui concerne la disponibilité et la qualité des données scientifiques.

M^{me} Maria Damanaki, membre de la Commission chargé des affaires maritimes et de la pêche, a déclaré à ce sujet: *«La proposition de la Commission est une bonne chose pour certains stocks, tandis que pour d'autres, il est nécessaire de procéder à des réductions. D'une manière générale, nous avons une meilleure connaissance de nombreux stocks qui permet de prendre des décisions de gestion avisées. En ce qui concerne les stocks pour lesquels des négociations sont en cours, nous mettrons tout en œuvre, comme à l'accoutumée, pour obtenir les meilleurs résultats pour nos pêcheurs. Nous espérons que nos partenaires et la communauté internationale suivront notre engagement en faveur de la pêche durable.»*

La proposition présentée aujourd'hui sera examinée par les ministres des États membres lors de la réunion de décembre du Conseil «Pêche» et s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2014.

La proposition en détail

Pour certains stocks de l'Union ayant atteint le niveau du RMD, tels que le hareng de la mer d'Irlande, le merlu du nord et les cardines des eaux ibériques ou la plie de la mer Celtique, les TAC peuvent être relevés.

Parallèlement, pour certains stocks en mauvais état, la situation ne s'est malheureusement pas grandement améliorée depuis l'année dernière. Les stocks de cabillaud de la mer d'Irlande et du Kattegat continuent d'être dans un état déplorable et l'insuffisance des données fait obstacle à la gestion de ces stocks. La sole de la mer d'Irlande se situe à des niveaux extrêmement bas. L'avis pour l'églefin dans la mer Celtique requiert une réduction significative des TAC, afin d'amener ce stock à des niveaux RMD. Les stocks de cabillaud et de merlan de l'Ouest de l'Écosse, qui font l'objet de taux de rejet extrêmement élevés, sont menacés d'épuisement.

En ce qui concerne les stocks pour lesquels on ne dispose pas de données suffisantes pour estimer correctement leur taille, la proposition de la Commission tient compte de l'avis du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) pour revoir le TAC à la hausse ou à la baisse à concurrence de 20 % au maximum. Conformément à une décision du Conseil de l'année dernière concernant les réductions de précaution, les TAC proposés se situent au même niveau qu'en 2013 pour 21 de ces stocks.

Pour un nombre restreint de stocks de l'Union, les avis scientifiques n'ont été obtenus que récemment ou ne seront publiés que dans le courant du mois. Pour ces stocks, les avis doivent être analysés en profondeur avant de proposer des données chiffrées pour les TAC, dans le courant de l'automne.

Pour les stocks halieutiques partagés avec des pays tiers (Norvège, Îles Féroé, Groenland, Islande, Russie), la Commission européenne, au nom de l'Union, négocie avec ces pays, à la fin de chaque année, les quantités de poisson à capturer l'année suivante, en se fondant sur des avis scientifiques.

En ce qui concerne les stocks des eaux internationales et les stocks de grands migrateurs, tels que le thon, la Commission européenne, représentant l'Union, négocie les possibilités de pêche dans le cadre des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). Les décisions adoptées doivent ensuite être transposées dans le droit de l'Union.

Pour en savoir plus:

- Voir les tableaux en annexe pour plus de précisions sur les propositions présentées aujourd'hui pour l'Atlantique et la mer du Nord.
- TAC et quotas: http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/tacs/index_fr.htm
- Avis scientifiques: les limites de captures proposées se fondent sur les avis scientifiques du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et du comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) qui peuvent être consultés à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/scientific_advice/index_fr.htm
- Les parties prenantes ont également été consultées sur la base du document de consultation de la Commission daté de mai. Voir l'[IP/13/487](#).
- Plans de gestion pluriannuels: http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/multi_annual_plans/index_fr.htm
- Carte des zones de pêche:
- http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/publications/cfp_factsheets/fishing_areas_fr.pdf

Contacts:

[Oliver Drewes](#) (+32 22992421)

[Lone Mikkelsen](#) (+32 22960567)

Note: les tableaux figurant ci-dessous ne comprennent que les stocks de l'Union qui ne sont pas partagés avec des pays tiers.

Tableau 1: Stocks avec propositions d'augmentation des TAC

Nom latin	Nom commun	Unité de TAC (Voir la carte)	TAC en 2013	TAC pour 2014	Évolution des TAC entre 2013 et 2014 (en %)
Caproidae	Sanglier	Zone VI, VII, VIII de l'Union	82 000	127 509	55 %
Clupea	Hareng commun	Zone VII a	4 993	5 251	5 %
Clupea	Hareng commun	Zones VII g, h, j, k	17 200	22 360	30 %
Lepidorhombus	Cardines	Zones II a (Union), IV (Union)	1 937	2 083	8 %
Lepidorhombus	Cardines	Zones V b (Union), VI, XII, XIV	3 387	4 074	20 %
Lepidorhombus	Cardines	Zones VIII c, IX, X, COPACE 34.1.1 (Union)	1 214	2 257	86 %
Lophius	Baudroie	Zones VIII c, IX, X, COPACE 34.1.1	2 475	2 629	6 %
Merluccius	Merlu commun	Zones VIII c, IX, X, COPACE 34.1.1 (Union)	14 144	16 266	15 %
Merluccius	Merlu (TAC global pour les eaux septentrionales)	TAC global pour les eaux septentrionales (Zones III a / II a et IV / V b, VI, VII, XII et XIV / VIII a, b, d, e)	55 105	81 846	49 %
Pleuronectes	Plie commune	Zones VII f, g	369	443	20 %
Trachurus	Chinchards	Zone IX	30 000	35 000	17 %

Tableau 2: Stocks sans variations de TAC

Nom latin	Nom commun	Unité de TAC (Voir la carte)	TAC en 2013	TAC pour 2014
Ammodytes	Lançon	Zone IV (eaux norvégiennes)	0	0
Argentina silus	Grande argentine	Zones I, II de l'Union + eaux internationales	90	90
Argentina silus	Grande argentine	Zones III, IV de l'Union + eaux internationales	1 028	1 028
Brosme brosme	Brosme	Zones III a et 22 à 32 de l'Union	29	29
Brosme brosme	Brosme	Zones I, II, XIV	21	21
Brosme brosme	Brosme	Eaux de l'Union de la zone IV	235	235
Clupea	Hareng commun	Zone VII e, f	931	931
Engraulis	Anchois	Zones IX, X, COPACE 34.1.1	8 778	8 778
Gadus morhua	Cabillaud	Zone VI b (sous-unité Rockall)	74	74
Gadus morhua	Cabillaud	Zones VI a, V b	0	0
Lamna nasus	Requin-taupo commun	Toutes zones	0	0
Lophius	Baudroie	Zone VII	29 144	29 144
Lophius	Baudroie	Zone VIII a, b, d, e	7 809	7 809
Molva dypterygia	Lingue bleue	Eaux de l'Union et eaux internationales des zones II et IV	53	53
Molva dypterygia	Lingue bleue	Eaux de l'Union et eaux internationales de la zone III	8	8
Molva molva	Lingue franche	Eaux de l'Union et eaux internationales des zones I et II	36	36
Molva molva	Lingue franche	Eaux de l'Union et eaux internationales de la zone V	33	33
Pleuronectes	Plie commune	Zones V b (eaux de l'Union), VI, XII, XIV	658	658
Pleuronectes	Plie commune	Zone VII b, c	74	74
Pleuronectes	Plie commune	Zones VIII, IX, X, COPACE 34.1.1	395	395
Pollachius pollachius	Lieu jaune	Zones V b (Union), VI, XII, XIV	397	397
Pollachius pollachius	Lieu jaune	Zones IX, X, COPACE 34.1.1 (Union)	282	282
Pollachius virens	Lieu noir	Zones VII, VIII, IX, X, COPACE 34.1.1 (Union)	3 176	3 176
Psetta maxima & Scopthalmus rhombus	Turbot et barbue	Zone II a (Union), mer du Nord (Union)	4 642	4 642
Solea solea	Sole commune	Zones VI, V b, eaux internationales des zones	57	57

		XII et XIV		
Solea solea	Sole commune	Zone VII b, c	42	42
Solea spp.	Soles	Zones VIII c, d, e, IX, X, COPACE 34.1.1 (Union)	1 072	1 072
Sprattus	Sprat	Zone VII d, e	5 150	5 150
Squalus	Aiguillat commun	Eaux de l'Union et eaux internationales des zones I, V, VI, VII, VIII, XII, XIV	0	0
Squalus	Aiguillat commun	Eaux de l'Union des zones II a et IV	0	0
Squalus	Aiguillat commun	Zone III a	0	0

Tableau 3: Stocks avec propositions de réduction des TAC

Nom latin	Nom commun	Unité de TAC (Voir la carte)	TAC en 2013	TAC pour 2014	Évolution des TAC entre 2013 et 2014 (en %)
Argentina silus	Grande argentine	Zones V, VI, VII de l'Union + eaux internationales	4 316	3 798	-12 %
Gadus morhua	Cabillaud	Zones VII b, c, e à k, VIII, IX, X, COPACE 34.1.1 (Union)	10 200	6 848	-33 %
Gadus morhua	Cabillaud	Kattegat [Zone III a(S)]	100	80	-20 %
Gadus morhua	Cabillaud	Zone VII a	285	228	-20 %
Lepidorhombus	Cardines	Zone VII	17 385	13 908	-20 %
Lepidorhombus	Cardines	Zones VIII a, b, d, e	1 716	1 373	-20 %
Lophius	Baudroie	Zones V b (Union), VI, XII, XIV	4 924	3 939	-20 %
Melanogrammus	Églefin	Zone VII a	1 189	951	-20 %
Melanogrammus	Églefin	Zones VII b à k, VIII, IX, X, COPACE 34.1.1 (Union)	14 148	3 602	-75 %
Melanogrammus	Églefin	Zones V b, VI a	4 211	3 988	-5 %
Merlangius	Merlan	Zones V b (eaux de l'Union), VI, XII, XIV	292	234	-20 %
Merlangius	Merlan	Zone VII a	84	67	-20 %
Merlangius	Merlan	Zone VIII	3 175	2 540	-20 %
Molva dyptergia	Lingue bleue	Eaux internationales de la zone XII	774	619	-20 %
Molva molva	Lingue franche	Zone III a; eaux de l'Union de la zone III b, c, d	87	70	-20 %
Nephrops	Langoustine	Zone VIII a, b, d, e	3 899	3 200	-18 %
Nephrops	Langoustine	Zone II a (Union), mer du Nord (Union)	17 350	15 038	-13 %
Nephrops	Langoustine	Zones IX et X; eaux de l'Union de la zone COPACE 34.1.1	246	221	-10 %
Nephrops	Langoustine	Zone VIII c	74	67	-9 %
Pleuronectes	Plie commune	Zone VII h, j, k	141	135	-4 %
Pleuronectes	Plie commune	Zone VII d, e	6 400	5 322	-17 %
Pollachius pollachius	Lieu jaune	Zone VII	13 495	10 796	-20 %

Pollachius pollachius	Lieu jaune	Zone VIII a, b, d, e	1 482	1 186	-20 %
Pollachius pollachius	Lieu jaune	Zone VIII c	231	185	-20 %
Rajidae	Raies	Eaux de l'Union des zones VI, VII a à c, VII e à k	8 924	7 139	-20 %
Rajidae	Raies	Eaux de l'Union des zones VIII, IX	3 800	3 040	-20 %
Rajidae	Raies	Zone II a (Union), IV - mer du Nord (Union)	1 256	1 005	-20 %
Rajidae	Raies	Zone III a	52	42	-20 %
Rajidae	Raies	Zone VII d	798	638	-20 %
Solea solea	Sole commune	Zone VII h, j, k	402	322	-20 %
Solea solea	Sole commune	Zones III a, III b, c, d (Union)	560	353	-37 %
Solea solea	Sole commune	Zone VII a	140	95	-32 %
Solea solea	Sole commune	Zone VII d	5 900	3 251	-45 %
Solea solea	Sole commune	Zones VII f, g	1 100	920	-16 %
Solea solea	Sole commune	Zone VII e	894	832	-7 %
Trachurus	Chinchards	Zone VIII c	25 011	15 034	-40 %

Tableau 4: stocks portant la mention «p.m.», faisant l'objet d'avis tardifs par exemple

Nom latin	Nom commun	Unité de TAC (Voir la carte)	TAC en 2013	TAC pour 2014
Clupea	Hareng commun	Zones VI a (S), VII b, c	1 500	p.m.
Merlangius	Merlan	Zone VII b à k	24 500	p.m.
Nephrops	Langoustine	Zones V b (eaux de l'Union et internationales), VI	16 690	p.m.
Nephrops	Langoustine	Zone VII	23 065	p.m.
Pleuronectes	Plie commune	Zone VII a	1 627	p.m.
Solea solea	Sole commune	Zone VIII a, b	4 100	p.m.

Tableau 5: Stocks pour lesquels le TAC est délégué aux États membres individuels

Nom latin	Nom commun	Unité de TAC (Voir la carte)	EM responsable
Clupea	Hareng commun	Zone VI a du Clyde	Royaume-Uni
Trachurus	Chinchards	COPACE (Canaries)	Espagne
Trachurus	Chinchards	COPACE (Madère)	Portugal
Trachurus	Chinchards	Zone X, COPACE (Açores)	Portugal
Penaeus	Crevette tropicale	Guyanne	France
Merlangius	Merlan	Zones IX, X, COPACE 34.1.1 (Union)	Portugal